

Votre commune adhère à la Trame Verte et Bleue autour du Champ du Feu

En 2022, votre commune a rejoint le dispositif TVB porté par la Communauté de Communes de la vallée de Villé. Ce dernier offre la possibilité aux habitants des communes adhérentes de bénéficier de haies, mares et arbres fruitiers à moindre coût.

Ces éléments permettront de préserver et de restaurer les milieux naturels de notre beau territoire, tout en vous faisant bénéficier d'avantages financiers intéressants.

Pour commander, je fais comment ?

Il vous suffit de compléter le document suivant et de le retourner dans votre mairie.

Attention veuillez impérativement indiquer le numéro de parcelle cadastrale du lieu où sera planté le(s) arbre(s) commandé(s), sans cela votre commande ne sera pas validée. (Disponible gratuitement sur Géoportail - cliquer sur la parcelle pour avoir les informations).

À quoi je m'engage en commandant des arbres avec la TVB ?

Vous vous engagez à ce que les arbres soient uniquement plantés sur un terrain situé dans une des communes de la TVB, aux abords ou à proximité d'un verger ou d'au moins un arbre fruitier déjà existant. Les arbres n'auront pas de vocation « financière ».

Lors de la réception de votre commande, les services de la TVB s'assureront qu'elle respecte les conditions environnementales et d'engagement du dispositif. Dans le cas où cela ne serait pas le cas, ils se réserveront le droit de ne pas donner suite à votre demande.

Pour payer, je fais comment ?

La trame verte et bleue fait un achat unique d'arbre pour les 20 communes de son dispositif. Plus la commande générale sera importante, plus nous bénéficierons de réductions auprès des pépinières. Le prix d'un arbre (de 3-4 ans), devrait fluctuer entre 10 et 15 euros en fonction des variétés et des quantités commandées.

Le montant exacte de votre commande vous sera annoncé en fin d'année en même temps que la date et le lieu de récupération des fruitiers.

Le paiement des arbres se fera uniquement par chèque.

Quels sont les arbres que je peux commander ?

Les arbres fruitiers proposés à l'achat avec la TVB sont de vieilles variétés alsaciennes produites localement et relativement rustiques, en haute-tige et demi-tige uniquement. Penser à respecter une distance d'environ 6 mètres entre deux arbres lors de la plantation

*Vous êtes un viticulteur et vous souhaitez planter des arbres dans, ou aux abords de vos vignes ?
Contactez la chargée de mission TVB à l'adresse suivante : gaelle.imbert@valleedeville.fr
Une commande spécifique vous est dédiée.*

Bon de commande des Arbres fruitiers TVB

Nom/Prénom :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Coordonnées de plantation des arbres (voir Géoportail)

Nom de la Commune	N° de section	N° de parcelle

POMMIER

Christkindle	quantité :
Rambourg d'hiver	quantité :
Reine des reinettes	quantité :
Boskoop rouge	quantité :
Maiapfel	quantité :
Gravensteiner Rellstab	quantité :
Eichelgold	quantité :
Bohnapfel	quantité :
Edelfranke	quantité :
Belle fleur jaune	quantité :
Glockenapfel	quantité :
Winter banana	quantité :

POIRIER

Louise Bonne d'Avranches	quantité :
Doyenne du Comice	quantité :
Beurré Hardy	quantité :
Winterforelle	quantité :
Conférence	quantité :
Curé	quantité :

PRUNIER

Quetsch d'Alsace	quantité :
Mirabelle de Nancy	quantité :
Reine Claude d'Oullins	quantité :
Blanche de Létrécourt	quantité :
Reine Claude de Bavay	quantité :

CERISIER

Hâtif de Burlat	quantité :
Montmorrency	quantité :
Marmotte	quantité :
Géant de Hedelfinger	quantité :
Cœur de pigeon	quantité :
Noir de Westhoffen	quantité :
Griotte du Nord	quantité :

AUTRE

Noyer(greffé)	quantité :
Châtaigner (greffé)	quantité :
Cognassier	quantité :